Gmail

Colin Craig <colin@secondstreet.org>

Fwd: Votre demande d’accès à l’information : DAI-2026-056

Colin Craig <colin@secondstreet.org> Fri, Oct 9, 2026 at 9:52 PM
To: Colin Craig <colin@secondstreet.org>

---------- Forwarded message ---------
From: **Kristen Schulz** <kristen@secondstreet.org>
Date: Fri, May 29, 2026 at 9:21 AM
Subject: Re: Votre demande d’accès à l’information : DAI-2026-056
To: 15 CISSS LAU Affaires juridiques - Accès à l'information <aff.jur.acces.inf.cissslau@ssss.gouv.qc.ca>

Merci pour votre réponse.

On Fri, May 29, 2026 at 7:53 AM 15 CISSS LAU Affaires juridiques - Accès à l'information <aff.jur.acces.inf.cissslau@ssss.gouv.qc.ca> wrote:

> PAR COURRIEL
>
> Saint-Jérôme, le 29 mai 2026
>
> **Madame Kristen Schulz**
> **kristen@secondstreet.org**
>
> Objet : Demande d’accès à l’information relativement à :
>
> **Veuillez fournir des données sur le montant des radiations de créances relatives aux services de santé fournis à des patients qui ne résident pas au Canada, ainsi que sur l'obligation impayée. Veuillez ventiler les données par année pour ces cinq exercices financiers (2020-2021 à 2024-2025). Un tableau récapitulatif serait préférable. (Période de recherche : du 1er avril 2020 à aujourd'hui)**
>
> Madame Schulz,
>
> La présente fait suite au courriel du 12 mai dernier dans lequel nous vous indiquions que les démarches nécessaires pour donner suite à votre requête étaient en cours.
>
> Après analyse de votre demande et conformément aux articles 1, 9 et 15 de la *Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous sommes en mesure d’y donner suite.
>
> Voici les informations demandées :
>
> **2020-2021: 45 872 $**
>
> **2021-2022: 315 512 $**
>
> **2022-2023: 311 287 $**

2023-2024: 527 953 $

2024-2025 : 175 839 $

Nous espérons le tout à votre satisfaction et, par ailleurs, si ce n'était pas le cas, nous vous informons qu'en vertu de la législation en vigueur, vous avez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-après une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions de croire, Madame Schulz, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Extrait de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels :*

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

15. Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnel (RLRQ, chapitre A-2.1)

Révision par la Commission d'accès à l'information
a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.
La demande de révision doit être faite par écrit. Elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

☐

Québec	**Montréal**
525, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.36	2045, rue Stanley, bureau 900
Québec (Québec) G1R 5S9	Montréal (Québec) H3A 2V4

Téléphone : 418 528-7741 Télécopieur : 418 529-3102	Téléphone : 514 873-4196 Télécopieur : 514 844-6170
Courriel : cai.communications@cai.gouv.qc.ca	

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

L’Équipe de l’accès à l’information – volet administratif
Pour la responsable déléguée de l’accès à l’information
Me Coralie Duquesne-Lepers

Direction générale - Affaires juridiques
Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides
225, rue du Palais, bureau 217
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 1X7
Téléphone : 450 432-2777, poste 74339
Courriel: aff.jur.acces.inf.cissslau@ssss.gouv.qc.ca
Site internet : www.santelaurentides.gouv.qc.ca

Si nous sommes indisponibles lors de votre appel, veuillez nous laisser un message en indiquant votre numéro de téléphone, et nous vous rappellerons dans les plus brefs délais.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit. Merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

--
Kristen Schulz
SecondStreet.org



--
Kristen Schulz
SecondStreet.org



--
Colin Craig
President
SecondStreet.org

Phone | 403.909.2055

